

PV de la réunion du 7 janvier 2021 de la direction de l'EDMH

Présents : Stéphane Nonnenmacher, Eliane Bécache, François Roueff, Benjamin Schraen, Vincent Sécherre, Clotilde d'Epenoux

Excusés : Agnès Desolneux, Raphaël Cerf, Nizar Touzi, Victor-Emmanuel Brunel

1. Discussion sur les Formations transverses

Décompte des heures d'enseignement

La discussion porte sur l'opportunité de compter les heures d'enseignement (au titre du monitorat, ou de vacations) prodigué par les doctorants, comme des formations transverses. La demande avait été formulée dans le contexte du Covid, qui occasionne des enseignements à distance plus chronophages qu'en temps normal, et une absence quasi-totale de formations pendant la majeure partie de 2020.

Un sondage a été réalisé auprès d'autres EDs de l'UPSay, montrant des pratiques variées. Après discussion, la proposition de la direction de l'EDMH est la suivante, elle sera valable à partir de janvier 2021.

En fin de thèse (par exemple, au moment de l'entretien de 3^e année), l'EDMH demandera au doctorant de justifier des heures d'enseignement qu'il aura fournies en tout durant 3 ans (en montrant ses contrats de monitorat ou de vacations). Un nombre d'heures de formations transverses lui sera alors compté, avec les règles suivantes :

- moins de 30h d'enseignement → 0h de formation transverse
- entre 30h et 89h d'enseignement → 5h de formation transverse
- entre 90h et 149h d'enseignement → 10h de formation transverse
- 150h et plus d'enseignement → 15h de formation transverse.

Décompte des cours de langue

Un certain nombre de doctorants prennent des cours de langue (souvent le FLE pour les doctorants étrangers), qui peuvent représenter un grand nombre d'heures. Il est proposé de décompter les heures de langue comme formation transverse, jusqu'à atteindre le seuil de 40h pour 3 ans. Au-delà de ce seuil, les heures de langue ne seront plus comptées.

Formations disciplinaires

En ce qui concerne les heures de formations disciplinaires (conférences, colloques, écoles d'été), il est recommandé de compter les heures au fil de l'eau, quitte à dépasser largement le quota de 56h.

2. Attribution du budget de l'EDMH aux laboratoires

Chaque année, le budget attribué par les établissements (UPSay et IPP) à l'EDMH est redistribué aux différents laboratoires affiliés, au prorata du nombre de doctorants. Cela oblige à effectuer des conventions de reversement entre le service financier de la faculté des

sciences d'Orsay (qui gère le budget de l'EDMH) et les différents laboratoires, parfois pour des sommes assez faibles (<1000€).

SN pose la question de regrouper le budget dans un certain nombre de « gros » laboratoires, qui auraient alors aussi à gérer les missions de doctorants de « petits » laboratoires, cela afin d'éviter ces multiples conventions de reversement.

Après discussion, il est proposé de maintenir le fonctionnement tel quel, laissant à tous les laboratoires actuellement concernés la gestion des missions de leurs doctorants.

(actuellement le LMO gère aussi quelques missions des doctorants du LAG, MIA, MaIAGE).

3. Proposition de thèse à l'ONERA

Une demande d'encadrer une thèse dans un laboratoire de l'ONERA a été communiquée à l'EDMH. Il s'agit d'une thèse portant sur l'ordonnancement, à la charnière maths-info, elle serait dirigée par Albert Cohen (ex DR INRIA en info, actuellement employé à Google AI à Paris), et co-encadrée par Bertrand Michel et Mickaël Lienhardt, deux chercheurs ONERA non-HDR. Leur équipe fait partie d'un projet de laboratoire ONERA (LM2AS) comportant une forte composante de mathématiques appliquées, et qui souhaiterait se rattacher à terme à l'EDMH.

En attendant, compte tenu de l'absence de membre « local » dans le projet, l'EDMH compte demander aux porteurs du projet de trouver un co-directeur de thèse affilié à un laboratoire de l'EDMH (probablement le CMAP, où Marc Massot s'étant montré très enthousiaste de monter ce type de collaboration).

Prochain conseil de l'EDMH : Mardi 30 mars à 14h (en visio)

Pour la direction de l'EDMH,
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH
Orsay, le 7/01/2020